

Monsieur Denis MASSEGLIA
Président du CNOSF
1, Avenue Pierre de Coubertin
75 013 PARIS

Paris, le 15 mars 2018

Objet : Inquiétudes relatives aux orientations et budget du CNDS 2018

Monsieur le Président, Cher Denis,

Je viens par le présent courrier vous exprimer l'inquiétude de la Fédération Française de Voile et de ses membres concernant les orientations et le budget du CNDS en 2018.

La forte réduction de la part territoriale du CNDS, désormais dotée de 105 millions d'euros contre 132 millions en 2017, fragilise l'activité de nos Clubs, Comités Départementaux et Territoriaux ainsi que Ligues Régionales. Il convient de rappeler que ces acteurs territoriaux, qui constituent la pierre angulaire du mouvement sportif français, sont par ailleurs déjà confrontés à la réduction des subventions locales et aux incertitudes relatives aux contrats aidés. La baisse de cette part territoriale du CNDS a inexorablement des conséquences néfastes sur la professionnalisation du secteur sportif local ou sur la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive.

Je souhaite, en outre, souligner que les orientations relatives à la part territoriale du CNDS votées au Conseil d'Administration du 18 janvier 2018 mettent également en difficulté les fédérations sportives dans leurs missions relatives à la formation, à l'accès au sport de haut niveau ou encore à l'organisation au niveau local de grands événements sportifs internationaux. En effet l'ensemble de ces actions ne peuvent plus être financés par le CNDS depuis cette année.

Ces choix budgétaires et d'orientation du CNDS nous semblent en inadéquation avec les objectifs fixés par l'actuel gouvernement en faveur du développement du sport pour tous et en contradiction avec la nécessaire dynamique sportive qui doit être enclenchée pour briller dans six ans lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Dans ce contexte, il me semble primordial que le CNOSF, avec l'appui de l'ensemble des fédérations sportives, pilote une démarche visant à alerter l'Etat sur les risques pour le mouvement sportif, local et national, inhérents aux décisions prises concernant le CNDS. J'appuie totalement la démarche proposée par Jean-Luc ROUGE, dans un courrier qu'il vous a adressé le 23 février 2018, afin de réfléchir à « une proposition concertée visant à compenser les effets délétères de cette mesure ». Je pense d'ailleurs que cette réflexion serait par exemple l'occasion d'évoquer la nécessaire réforme des dossiers de subvention qui continuent d'être trop complexes pour nos petites associations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Denis, l'expression de mes cordiales salutations.

Nicolas HENARD

